

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLINES EN QUEYRAS COMPTE ADMINISTRATIF 2024**  
(Budget commune) N° 7 / 2025

Nombre de Conseillers : 11  
En exercice : 11  
Présents : 6  
Votants : 7

Date de la convocation : le 4 février 2025

Le 12 février 2025, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Romain ALLAIX, 1<sup>er</sup> Adjoint, afin de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Madame le Maire.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2023		<b>482 141.42 (002)</b>		<b>443 452.60 (001)</b>		
Opérations exercice 2024	1 194 844.80	1 713 617.50	1 201 973.05	461 308.47	2 396 817.65	2 174 925.97
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2024</b>		<b>518 772.90</b>	<b>740 664.58</b>		<b>221 891.68</b>	
Restes à réaliser			<b>310 000</b>	<b>235 000</b>	<b>75 000</b>	
<b>RESULTATS CUMULE</b>		<b>1 000 914.32</b>	<b>297 211.98</b>			

2°) Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé le registre des délibérations.

Certifié exécutoire, compte tenu de l'envoi en préfecture le :

Vote : Pour à l'unanimité

Le Maire  
Valérie GARCIN



Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le

ID : 005-210500773-20250218-20257-BF